

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 AVRIL 2025**

**Présents : M. LORTON Nicolas, M. GILOT Cédric, Mme LELIEVRE Nathalie, M. MATHIAS Jean-Marc, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme MARINGUE Céline, Mme SEURRE Fabienne, Mme RAVIER Béatrice, Mme LAUTISSIER Nicole, Mme CARL Véronique, Mme BOUTON Christelle, Mme BERNIGAUD Elodie, M. BERLAND Emmanuel, Mme SOUFFLET Carine, M. MARCELIN Samuel, M. CHAUVOT Julien,**

**Absents : M. PICHARD Bruno, M. MOREAU Nicolas, Mme PETIT Agnès,**

*Arrivée de M. MARCELIN Samuel après l'approbation du PV de la réunion précédente.*

M. GILOT Cédric est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

**2 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »**

**3- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »**

**4 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE - SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L' ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT**

**5- VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025**

**6- BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 : SUBVENTION EAUX PLUVIALES**

**7- MISE A DISPOSITION BENNE COMMUNALE**

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2025 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE LA COMMUNE, EXERCICE 2024**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas LORTON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de PALINGES

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 642 472.00 €	1 272 511.98 €	2 914 983.98 €
	Recettes réalisées	260 250.34 €	1 261 972.16 €	1 522 222.50 €
	Restes à réaliser	166 150.20 €	0 €	166 150.20 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 577 635.65 €	2 599 447.00 €	4 177 082.65 €
	Dépenses réalisées	359 158.28 €	1 129 017.30 €	1 488 175.58 €
	Restes à réaliser	759 731.29 €	0 €	759 731.29 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-98 907.94 €	+132 954.86 €	+34046.92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-64 836.35 €	1 326 935.02 €	1 262 098.67 €

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-163 744.29 €	+1 459 889.88 €	+ 1 296 145.59 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-593 581.09 €	0 €	-593 581.09 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-757 325.38 €	1 459 889.88 €	702 564.50 €

Considérant que Monsieur Nicolas LORTON, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 de la commune de PALINGES.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU SERVICE DES EAUX, EXERCICE 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas LORTON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 Du service des eaux de la Commune de PALINGES

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE service des eaux				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	179 759.85 €	249 445.00 €	429 204.85 €
	Recettes réalisées	143 543.34 €	232 883.59 €	376 426.93 €

	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	131 094.10 €	424 414.38 €	555 508.48 €
	Dépenses réalisées	84 131.57 €	190 396.04 €	274 527.61 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+59 411.77 €	+42 487.55 €	+101 899.32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-48 665.75 €	174 969.38 €	126 303.63 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	10 746.02 €	+217 456.93 €	+ 228 202.95 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-0 €	0 €	-0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	10 746.02 €	217 456.93 €	228 202.95 €

Considérant que Monsieur Nicolas LORTON, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du service des eaux.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ASSAINISSEMENT, EXERCICE 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas LORTON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du service assainissement

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE service assainissement				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	371 419.85 €	74 923.70 €	446 343.55 €
	Recettes réalisées	42 282.89 €	67 613.25 €	109 896.14 €
	Restes à réaliser	235 000.00 €	0 €	235 000.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	738 329.50 €	193 086.00 €	931 415.50 €
	Dépenses réalisées	475 231.01 €	56 092.28 €	531 323.29 €
	Restes à réaliser	61 993.94 €	0 €	61 993.94 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-432 948.12 €	+11 520.97 €	-421 427.15 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	366 909.65 €	118 162.30 €	485 071.95 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-66 038.47 €	+129 683.27 €	+ 63 644.80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	173 006.06 €	0 €	173 006.06 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	106 967.59 €	129 683.27 €	236 650.86 €

Considérant que Monsieur Nicolas LORTON, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du service assainissement.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU LOTISSEMENT, EXERCICE 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas LORTON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du lotissement

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	372 012.00 €	462 013.00 €	834 025.00 €
	Recettes réalisées	264 333.15 €	267 258.15 €	531 591.30 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	372 012.00 €	464 763.10 €	836 775.10 €
	Dépenses réalisées	264 333.15 €	270 008.25 €	534 341.40 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0 €	-2 750.10 €	-2 750.10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0 €	+2 750.10 €	+2 750.10 €

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0 €	0 €	0 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0 €	0 €	0 €

Considérant que Monsieur Nicolas LORTON, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du lotissement.

**3- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »**

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2024 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire, Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 ce jour, Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte financier unique de 2024 apparaît :  
Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 459 889.88 €  
Et un déficit d'investissement cumulé de 757 325.38 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Couvrir le déficit d'investissement pour la somme de 757 325.38 € soit le déficit d'investissement 163 744.29 € plus les restes à réaliser en recettes 759 731.29 € et moins les restes à réaliser en dépenses 166 150.20 €

Le reste soit la somme de 702 564.50 € au R002 excédent reporté section de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2024 BUDGET SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 ce jour

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le CFU fait apparaître

Un excédent cumulé d'exploitation de 217 456.93 €  
Et un excédent d'investissement cumulé de 10 746.02 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 217 456.93 € au report R002 excédent reporté section d'exploitation
- la somme de 10 746.02 € au R001 excédent reporté section d'investissement

#### AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2024 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 ce jour

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le CFU fait apparaître

Un excédent cumulé d'exploitation de 129 683.27 €  
Et un excédent d'investissement cumulé de 106 967.59 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 129 683.27 € au report R002 excédent reporté section d'exploitation
- la somme de 106 967.59 € au R001 excédent reporté section d'investissement.

#### **4 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE - SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L' ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT**

##### VOTE BP 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 29 mars 2025.

En section d'investissement, 1 993 200 euros sont inscrits en dépenses et recettes qui se décomposent comme suit :

##### **Dépenses d'investissement :**

- 25 000 euros en acquisition de matériel
- 652 000.81 euros pour les travaux aux bâtiments communaux (extension cabinet médical, réfection toiture logement communal)
- 85 000 euros pour les aménagements divers (plantations et travaux de voirie)
- 829 000 euros pour les ponts de Varennes
- 166 154.90 euros en créance du lotissement
- 50 000 euros de travaux d'électrification
- 20 000 euros d'immobilisations corporelles
- 2 300 euros de cautions
- 163 744.29 € de déficit antérieur

#### **Recettes d'investissement :**

- 161 633.20 euros de subvention DETR (RAR)
- 1 917 euros de subvention FAIR 2024 (RAR)
- 2 600 euros du département pour les travaux voirie au pont de Varennes
- 220 000 euros fonds de concours CCGLC
- 757 325.38 euros d'affectation de résultat
- 57 260.42 euros de FCTVA
- 5 800 euros de taxe d'aménagement
- 10 000 euros d'amortissements
- 2 300 euros de cautions
- 200 000 euros d'emprunt
- 574 364.00 euros de virement de la section de fonctionnement

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 1 979 777 € pour la section de fonctionnement.

#### **Dépenses de fonctionnement :**

- Charges à caractère général : 525 712.30 euros
- Charges de personnel : 706 721.70 euros
- Atténuation de produits : 61 581.00 euros
- Autres charges de gestion courante : 98 198.00 euros
- Charges financières : 200 euros
- Charges spécifiques : 3 000 euros
- Opérations d'ordre de fonctionnement : 584 364.00 euros dont 574 364.00 euros de virement à la section d'investissement

#### **Recettes de fonctionnement :**

- Atténuation de charges : 5 500 euros
- Produits, services et ventes diverses : 52 450 euros
- Impôts et taxes : 418 775 euros
- Fiscalité locale : 273 387 euros
- Dotations et participations : 431 350 euros
- Autres produits de gestion courante : 94 150 euros

- Produits financiers : 600 euros
- Produits spécifiques : 1 000 euros
- Excédent antérieur : 702 564.50 euros

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2025 de la commune soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### VOTE BP 2025 SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 29 mars 2025

**En section d'investissement, 209 217 euros sont inscrits en dépenses et en recettes avec la répartition suivante :**

- Dépenses d'équipement : 188 117 euros
- Dépenses financières : 10 000 euros de remboursement d'emprunt et 8 000 euros de dépenses imprévues.
- Dépenses d'ordre entre sections : 3 100 euros
- Recettes financières : 58 470.98 euros de FCTVA
- Opération d'ordre transfert entre sections : 40 000 euros
- Virement à la section d'exploitation : 100 000 euros
- Affectation du résultat : 10 746.02 euros

**En section d'exploitation, 441 207 euros sont inscrits en dépenses et en recettes avec la répartition suivante :**

- Charges à caractère général : 206 807 euros
- Charges de personnel : 30 400 euros
- Redevance Agence de l'Eau : 45 000 euros
- Autres charges de gestion courante : 4 000 euros
- Charges financières : 3 700 euros
- Charges exceptionnelles : 3 300 euros
- Dépenses imprévues : 8 000 euros
- Opérations d'ordre entre sections : 40 000 euros
- Virement à la section : 100 000 euros
- Ventes de produits et prestations : 216 100.07 euros
- Subvention d'exploitation : 1 000 euros
- Autres produits : 100 euros
- Produits exceptionnels : 3 450 euros
- Opération d'ordre entre sections : 3 100 euros
- Excédent antérieur : 217 456.93 euros

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2025 du service des eaux soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## VOTE BP 2025 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 29 mars 2025.

**En section d'investissement, 315 200 euros sont inscrits en dépenses et en recettes avec la répartition suivante :**

- Dépenses d'équipement : 227 961.53 euros dont 61 993.94 euros pour les travaux de mise en séparatif du Bourg à la station de La Cale (RAR) et 165 967.59 euros en immobilisations corporelles.
- Dépenses financières : 11 000 euros de remboursement d'emprunt et 8 000 euros de dépenses imprévues.
- Report déficit : 66 038.47 euros
- Dépenses d'ordre entre sections : 2 200 euros
- Recettes d'équipement : 235 000 euros de subvention
- Opération d'ordre entre sections : 20 200 euros
- 60 000 euros de virement de la section d'exploitation

**En section d'exploitation, 204 607 euros sont inscrits en dépenses et en recettes avec la répartition suivante :**

- Charges à caractère général : 80 506.83 euros
- Charges de personnel : 11 000 euros
- Redevance modernisation des réseaux Agence de l'Eau : 7 000 euros
- Reversement redevance modernisation agence de l'eau : 10 000 euros
- Autres charges de gestion courante : 1 600 euros
- Charges financières : 1 700.17 euros
- Charges exceptionnelles : 5 600 euros
- Dépenses imprévues : 7 000 euros
- Opérations d'ordre entre sections : 20 200 euros
- Virement à la section d'investissement : 60 000 euros
- Ventes de produits et prestations : 70 700 euros
- Subvention d'exploitation : 1 423, 56 euros
- Autres produits de gestion courante : 100.17 euros
- Produits exceptionnels : 500.00 euros
- Opération d'ordre entre sections : 2 200 euros
- Excédent antérieur : 129 683.27 euros

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2025 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## VOTE BP 2025 LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 29 mars 2025

En section d'investissement, 430 488.05 euros sont inscrits en dépenses et en recettes.

En section de fonctionnement, 477 338.15 euros sont inscrits en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2025 du lotissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Fongibilités des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-22, L.5217-10-6 ;

Vu la délibération 2023-58 du 21 septembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57,

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil de déléguer au Maire ou à l'adjoint au maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé, pour le budget de la commune et pour le budget du Lotissement « Hameau du Champ Brézat » à compter de l'exercice 2025

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

-Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

### **5- VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes, les contribuables auront déjà à supporter les augmentations liées à l'inflation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 4.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.30 %
- 

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **6- BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 : SUBVENTION EAUX PLUVIALES**

Le conseil municipal,

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales et que la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1423.56 € par an,

Dit que cette somme sera inscrite en dépenses au compte D/65736221 du budget de la commune et en en recettes au compte R/74 du budget assainissement arrondi à 1424 €.

## **7- MISE A DISPOSITION BENNE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 24 février 2016, le conseil avait décidé de la mise à disposition de la remorque destinée à l'évacuation des déchets verts uniquement et ce contre paiement de 20 € par remorque au bénéfice du CCAS. Compte tenu du temps passé par les employés des services techniques pour la mise en place du service, la rotation et le déchargement des remorques, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif qui passerait ainsi de 20 € à 50 € à compter du 08 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et dit que le CCAS émettra les titres de recettes correspondants.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

### **DECISION N°5-2025 DU 26 MARS 2025**

#### **COMMANDE ETS BERNIGAUD**

➤ **DECIDE** de passer commande auprès des Ets BERNIGAUD sis à TOULON SUR ARROUX pour la réparation de la tondeuse ISEKY pour la somme de 2 454.52 € HT

### **DECISION N°6-2025 DU 01 AVRIL 2025**

## **COMMANDE HELAIR.INGENIERIE**

➤ DECIDE de passer commande auprès de HELAIR INGENIERIE pour la somme de 7 500 € HT pour la réalisation de l'étude thermique RE 2020 pour le projet d'extension du cabinet médical.

## **DECISION N°7-2025 DU 07 AVRIL 2025**

### **COMMANDE VHM CANALISATION**

➤ DECIDE de passer commande auprès de VHM CANALISATION de matériel nécessaire au service de l'eau pour la somme de 1 259.71 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.